



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 58

CAPD du jeudi 26 juin 2014

Monsieur le Directeur Académique,

L'organisation de l'ajustement du mouvement démontre bien, si besoin était, la nécessité impérieuse de revenir à une véritable seconde phase avec saisie des vœux, règles claires et respect du barème, comme cela se fait dans la majorité des départements, et comme le SNUipp-FSU de la Nièvre est le seul à le réclamer chaque année depuis 2008.

En effet, à la lecture des propositions d'affectation des personnels sans poste et des titulaires remplaçants de secteur, c'est l'incompréhension qui domine chez certains de nos collègues. Loin de nous l'idée de remettre en cause le travail des services de la DSDEN, bien au contraire, mais il s'avère qu'en l'absence de règles claires, c'est l'opacité qui règne et nos collègues ressentent parfois, et souvent légitimement, un très désagréable sentiment d'injustice.

Si on est bien conscients que les professeurs des écoles stagiaires doivent bénéficier de bonnes conditions de travail, le « blocage » de 28 demi-postes, qui s'ajoutent aux 25 postes entiers de la phase principale, a pour effet non seulement de limiter les possibilités de mobilité de nos collègues, mais également de désorganiser les services des TRS. De plus, d'autres services non retenus pour les PES ne sont pas renouvelés alors que des personnels en poste avaient demandé à y être reconduits. Ou alors peuvent être proposés à un autre collègue. Pire encore, des collègues ayant postulé sur une circonscription peuvent être nommés sur une autre.

Nous demandons à être à nouveau associés à la constitution des services, comme cela s'est pratiqué pendant de nombreuses années dans le département, à la satisfaction de tous.

Nous regrettons également l'absence de groupe de travail avant cette CAPD, ce qui aurait permis aux représentants du personnel d'exercer pleinement leur rôle, et de travailler plus sereinement sur cet ajustement du mouvement, sans précipitation. Certaines demandes de collègues méritent en effet d'être étudiées, et une réponse doit leur être apportée dès la fin de la CAPD, contrairement à ce qui s'est passé le 5 juin dernier.

En attendant, nous vous demandons, monsieur le Directeur Académique, que les propositions d'affectation des personnels sans poste et des TRS soient revues, et que nos arguments soient entendus, dans le respect du barème et des demandes des collègues, pour plus d'équité et de transparence.

Par ailleurs, nous vous demandons, monsieur le Directeur Académique, que soient examinées les situations individuelles les plus difficiles parmi nos collègues ayant déposé une demande d'exeat. Nous vous demandons d'accorder un exeat à tous les collègues qui font valoir une situation de rapprochement de conjoint, certains d'entre eux, pour des raisons personnelles bien compréhensibles, bénéficiant de surcroît d'une disponibilité et n'exerçant de toute façon pas dans notre département à la rentrée prochaine.

Enfin, nous aimerions attirer votre attention sur la publication nominative par nos collègues du SE-UNSA des propositions d'affectation et des résultats du mouvement sur leur site internet, ce qui constitue une atteinte manifeste à la vie privée.